

Leçon 6 **4^{ème} trimestre 2011**

Sabbat après-midi, le 29 octobre 2011

Un esprit d'esclavage apparaît lorsqu'on cherche à vivre conformément à une religion légaliste, s'efforçant de remplir les obligations de la loi par ses propres forces. Il n'y a d'espoir pour nous que si nous nous plaçons sous l'alliance abrahamique, l'alliance de grâce par la foi en Christ Jésus. La Bonne Nouvelle annoncée à Abraham est la même que celle qui nous est prêchée aujourd'hui et qui demeure le fondement de notre espérance. Abraham regardait à Jésus, le chef et le consommateur de notre foi.

The Youth's Instructor, September 22, 1892, § 1;
Commentaires d'Ellen White sur Romains 8.15-21.

La loi cérémonielle, donnée par Dieu par le moyen de Moïse, avec ses sacrifices et ses ordonnances, liait les Hébreux jusqu'à ce que le type rencontre l'antitype à la mort du Christ en tant qu'Agneau de Dieu pour ôter le péché du monde. A ce moment-là toutes les offrandes de sacrifice et les services devaient être abolis. Paul et les autres apôtres travaillaient pour montrer cela et avec détermination résistèrent à ces enseignants judaïsants qui déclaraient que les chrétiens devaient observer la loi cérémonielle.

La loi des dix préceptes prononcée du mont Sinaï, Christ Lui-même déclare qu'Il n'est pas venu pour l'abolir. Ce témoignage devait régler à toujours la question. La loi de Dieu est aussi immuable que le trône de Jéhovah. Elle maintiendra ses exigences sur toute l'humanité à tous les âges, inchangée par le temps, les lieux ou les circonstances. Le rituel était d'un caractère complètement différent, ajouté pour veiller sur les dix préceptes de l'Eternel.

Christ déclare qu'Il n'est pas venu pour abolir la loi mais pour l'accomplir, « pour magnifier la loi et la rendre honorable, » comme Esaïe des centaines d'années plus tôt, avait prophétisé que ce serait l'œuvre du Messie.

Review and Herald, September 27, 1881, § 3-5.

Dimanche, le 30 octobre 2011

De même que la Bible nous révèle deux lois: l'une immuable et éternelle, l'autre provisoire et temporaire, de même elle nous présente deux alliances. L'alliance de grâce fut d'abord conclue en Eden, alors qu'après sa chute l'homme apprit que la postérité de la femme écraserait la tête du serpent. Cette alliance offrait à tous les hommes le pardon de Dieu, la grâce nécessaire pour lui obéir par la foi en Jésus-Christ, et la vie éternelle. Les patriarches connurent ainsi l'espérance du salut.

La même alliance fut renouvelée à Abraham lorsque Dieu lui fit la promesse suivante: « Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité ». Cette promesse, Abraham le savait, se rapportait au Fils de Dieu. C'est du Sauveur qu'il attendait le pardon de ses péchés, et ce fut cette foi que Dieu lui « imputa à justice ». Cette alliance avec Abraham maintenait l'autorité et l'obligation de la loi morale, car Dieu avait dit au patriarche: « Je suis le Dieu tout-puissant. Marche devant ma face, et sois intègre ». Et il lui rendit ce témoignage : « Abraham a obéi à ma voix, et a observé ce que je lui avais

ordonné, mes commandements, mes préceptes et mes lois ». Or, cette alliance était pour tous les temps: « Je ferai mon alliance avec toi, lui avait dit l'Eternel, et avec ta postérité après toi, d'âge en âge; ce sera une alliance perpétuelle, en sorte que je serai ton Dieu, et celui de ta postérité après toi ».

Conclue avec Adam et renouvelée avec Abraham, cette alliance ne put être ratifiée qu'à la mort de Jésus-Christ. Néanmoins, elle fut appelée une nouvelle alliance. Fondée sur la loi divine, elle avait pour but de remettre l'homme en harmonie avec la volonté de Dieu, en le rendant capable d'observer ses préceptes.

L'autre contrat, appelé dans les Ecritures « l'ancienne alliance », fut passé entre Dieu et Israël au Sinaï, et ratifié par le sang d'un sacrifice, tandis que l'alliance avec Abraham le fut par le sang du Rédempteur. Si celle-ci est appelée la « deuxième » ou la « nouvelle alliance », c'est parce que le sang qui la ratifia fut versé postérieurement à celui qui scella la première alliance. Il est indéniable que la « nouvelle » alliance était déjà en vigueur aux jours d'Abraham puisqu'elle fut alors confirmée tant par la promesse que par le serment de Dieu, « deux choses immuables et sans mensonge possible, puisqu'elles viennent de Dieu ».

Mais, demandera-t-on, si l'alliance conclue avec Abraham comprenait la promesse de la rédemption, comment expliquer qu'une autre alliance ait été plus tard contractée au Sinaï ? - C'est parce qu'au cours de leur servitude, les Hébreux avaient en bonne partie perdu la connaissance de Dieu et des principes renfermés dans l'alliance avec Abraham. En outre, le Seigneur voulait les amener à l'aimer, à se confier en lui et à sentir leur besoin de son secours en les amenant à la mer Rouge dans un endroit où, poursuivis par les Egyptiens, il leur était impossible d'échapper. Ce but fut atteint. Leur délivrance les remplit d'amour et de reconnaissance envers Dieu, comme aussi de confiance en son puissant soutien.

Patriarchs and Prophets, pp. 370, 371; *Patriarches et prophètes*, pp. 346-348.

Lundi, le 31 octobre 2011

Le Christ a porté la malédiction de la loi, il a été frappé de sa pénalité, il a mis en exécution le plan grâce auquel l'homme est mis en état d'observer la loi de Dieu et d'être agréé à travers les mérites du Rédempteur ; par Son sacrifice, la loi a été couverte de gloire. Dès lors la gloire de ce qui ne saurait être aboli, - la loi divine des dix commandements, sa règle de justice, - a été pleinement reconnue par ceux qui ont vu la fin de ce qui a été aboli.

« Nous tous qui, le visage découvert, contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur, l'Esprit. » (2 Corinthiens 3 : 18) Le Christ est l'avocat du pécheur. Ceux qui acceptent son Evangile le contemplent à visage découvert. Ils comprennent quelle a été sa mission par rapport à la loi et ils rendent hommage à la sagesse et à la gloire de Dieu manifestées par le Sauveur. La gloire du Christ éclate dans la loi, qui est la transcription de son caractère ; son pouvoir transformateur agit dans l'âme jusqu'à ce que les hommes soient amenés à lui ressembler. Ils deviennent participants de la nature divine et vont sans cesse croissant à l'image du Sauveur, avançant pas à pas, se conformant toujours plus à la volonté de Dieu, jusqu'à atteindre à la perfection.

Il existe une parfaite harmonie entre la loi et l'Évangile. Ils s'appuient mutuellement. Avec toute sa majesté la loi affronte la conscience ; elle fait sentir au pécheur combien il a besoin du Christ en tant que propitiation pour le péché. L'Évangile reconnaît l'autorité et l'immutabilité de la loi. « Je n'ai connu le péché que par la loi », déclare Paul (Romains 7 : 7). Le sentiment du péché, provoqué par la loi, jette le pécheur aux pieds du Sauveur. Dans son besoin l'homme peut invoquer le puissant argument fourni par la croix du Calvaire. Il peut s'approprier la justice du Christ, communiquée à tout pécheur repentant.

Review and Herald, April 22, 1902, § 19-21; *Messages choisis*, vol. 1, pp. 282, 283.

La Bonne Nouvelle du salut ne doit pas être comprise comme une permission de continuer à vivre en révolte contre Dieu en transgressant Sa loi juste et sainte. Toute personne qui croit comprendre les Écritures devrait voir que sous la grâce Dieu exige tout ce qu'il exigeait en Éden, une parfaite obéissance à sa loi. Au jour du jugement, Dieu demandera à ceux qui font profession de christianisme: Pourquoi, tout en déclarant croire en mon Fils, avez-vous continué à transgresser Ma loi ? Qui vous a enseigné à fouler aux pieds les règles de Ma justice ? "Voici, l'obéissance vaut mieux que les sacrifices, et l'observation de sa parole vaut mieux que la graisse des béliers." L'Évangile du Nouveau Testament n'abaisse pas la norme de l'Ancien, de manière à permettre au pécheur de se croire sauvé dans ses péchés. Dieu exige de tous Ses sujets une entière obéissance à Ses commandements. Maintenant comme toujours, seule une justice parfaite donne droit au ciel. Le Christ est notre espérance et notre refuge. Sa justice n'est imputée qu'à celui qui veut obéir. Acceptons cette justice par la foi, afin que le Père ne découvre aucun péché en nous. Ceux qui auront foulé aux pieds la sainte loi n'auront pas le droit de se réclamer de cette justice. Si seulement il nous était donné de voir l'immensité du plan du salut en tant qu'enfants obéissant à ce que Dieu demande, sachant que nous avons la paix avec Dieu par Jésus-Christ, notre sacrifice expiatoire!

Review and Herald, September 21, 1886, § 16; *Commentaires d'Ellen White* sur Romains 3. 31.

Mardi, le 1^{er} novembre 2011

Le peuple de Dieu, qu'Il appela son trésor particulier, eut le privilège d'avoir un double système de loi : la morale et la cérémonielle. La première, dirigeant vers le passé, vers la création, pour que soit maintenu le souvenir du Dieu vivant qui créa le monde, dont les demandes sont toujours en vigueur pour tous les hommes sous chaque dispensation, qui existeront à travers tous les âges et durant toute l'éternité ; l'autre fut donnée parce que l'homme transgressait la loi morale, et dont l'obéissance consistait en sacrifices et en offrandes qui signalaient la future rédemption. Chacune est claire et différente de l'autre.

La loi morale fut depuis la création une partie essentielle du plan de Dieu, aussi immuable que Lui. La loi cérémonielle devait répondre à un but particulier dans le plan de Christ pour le salut de la race humaine. Le système symbolique des sacrifices et des offrandes fut établi pour que par ces cérémonies le pécheur puisse discerner la grande offrande : Christ. Mais les Juifs étaient si aveuglés par l'orgueil et le péché que seuls quelques-uns d'entre eux purent voir au-delà de la mort des animaux une expiation pour

le péché ; et lorsque Christ, préfiguré par ces offrandes, vint, ils ne purent le discerner. La loi cérémonielle était glorieuse ; elle était le moyen prévu par Jésus-Christ en conseil avec son Père, pour aider au salut de la race humaine. Toute la disposition du système symbolique était fondée sur Christ. Adam vit Christ préfiguré dans l'animal innocent qui souffrait le châtement de la transgression qu'il avait commise contre la loi de Jéhovah.

Review and Herald, May 6, 1875, § 4; *Commentaires d'Ellen White* sur 2 Co. 3.7-11.

« La loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. » (Galates 3 : 24.) Dans ce passage l'apôtre inspiré du Saint-Esprit a surtout voulu parler de la loi morale. C'est elle qui nous révèle le péché et nous fait éprouver le besoin de recourir au Christ pour obtenir le pardon et la paix en pratiquant la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ...

Dans la loi des dix commandements il convient de voir, non pas tant l'aspect prohibitif, mais plutôt l'aspect miséricordieux. Ses prohibitions garantissent sûrement le bonheur dans l'obéissance. Reçue en Christ, cette loi produit en nous la pureté de caractère qui fera notre allégresse pendant l'éternité. Nous contemplons en elle la bonté de Dieu qui en révélant aux hommes les principes immuables de la justice voudrait nous préserver des maux résultant de la transgression.

Nous ne devons pas nous imaginer Dieu comme impatient de punir le pécheur de ses péchés. Le pécheur attire la punition sur lui-même. Ses actions déclenchent une série de circonstances dont le résultat est inévitable. Chaque acte de transgression réagit sur le pécheur, modifiant son caractère, et facilitant des transgressions ultérieures. En choisissant le péché les hommes se séparent de Dieu, se coupent du canal des bénédictions : il en résulte nécessairement ruine et mort.

La loi est l'expression de la pensée de Dieu. Quand nous la recevons en Christ elle devient notre pensée. Elle nous élève au-dessus des désirs et des tendances de notre nature, au-dessus des tentations qui entraînent au péché.

Manuscript Releases, vol. 1, pp. 130, 131 ; *Messages choisis*, vol. 1, pp. 275-277.

Mercredi, le 2 novembre 2011

Ni la loi morale ni même la loi cérémonielle n'ont été présentées par Paul comme certains pasteurs se hasardent à le faire aujourd'hui. Quelques-uns éprouvent une telle antipathie pour la loi divine qu'ils en arrivent à la dénoncer et à la stigmatiser. Ce faisant ils méprisent la majesté et la gloire de Dieu.

Jamais la loi morale n'a été un type ou une ombre. Elle existait avant la création de l'homme ; elle subsistera aussi longtemps que le trône de Dieu. Dieu ne pouvait modifier un seul précepte de sa loi en vue de sauver l'homme, la loi étant le fondement de son gouvernement. Elle est immuable, inaltérable, infinie, éternelle. Pour que l'homme pût être sauvé et qu'en même temps l'honneur de la loi fût sauvegardé, il fallait que le Fils de Dieu s'offrit en sacrifice pour le péché. Celui qui n'a pas connu le péché a été fait péché pour nous. Il est mort pour nous au Calvaire. Sa mort montre à la fois le merveilleux amour divin dont l'homme est l'objet, et l'immutabilité de sa loi.

Le Christ a déclaré dans le sermon sur la montagne « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne

Web page: www.adventverlag.ch/egw/f

disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. » (Matthieu 5 : 17,18)

Le Christ a porté la malédiction de la loi, il a été frappé de sa pénalité, il a mis en exécution le plan grâce auquel l'homme est mis en état d'observer la loi de Dieu et d'être agréé à travers les mérites du Rédempteur ; par son sacrifice la loi a été couverte de gloire. Dès lors la gloire de ce qui ne saurait être aboli, - la loi divine des dix commandements, sa règle de justice, - a été pleinement reconnue par ceux qui ont vu la fin de ce qui a été aboli.

Selected Messages, bk. 1, pp. 239-240 ; *Messages choisis*, vol. 1, pp. 282, 283.

L'idée que la mort de Christ introduisit la grâce pour occuper la place de la loi est un sophisme de Satan. La mort de Jésus ne modifia, ni n'annula, ni n'amointrit au plus petit degré la loi des 10 commandements. Cette précieuse grâce offerte aux hommes par le moyen du sang du Sauveur exalte la loi de Dieu. Depuis la chute de l'homme, le gouvernement de Dieu et Sa grâce sont inséparables. Ensemble, ils vont main dans la main à travers toutes les dispensations. "La bonté et la fidélité se rencontrent, la justice et la paix s'embrassent" (Ps. 85: 11).

Chaque loi de Dieu est un statut de miséricorde, d'amour et de puissance salvatrice. Quand on obéit à ces lois, elles deviennent notre vie, notre salut, notre joie, notre paix.

The Faith I Live By, p. 89.

[Deutéronome 7 :6-11 cité.] Si les commandements de Dieu nous lient pour mille générations, ils nous conduiront jusqu'au royaume de Dieu, en la présence de Dieu et de Ses saints anges. C'est un argument qui ne peut pas être contesté. Les commandements de Dieu perdureront à travers tous les temps et l'éternité. Sont-ils alors donnés comme un fardeau ? Non. « Et le Seigneur nous commanda d'accomplir tous ces statuts pour craindre le Seigneur notre Dieu, pour notre bien éternel, afin qu'Il puisse nous préserver vivants, comme c'est le cas aujourd'hui. » Le Seigneur a donné à Son peuple des commandements, afin qu'en leur obéissant on puisse préserver la santé physique, mentale et morale. Les Israélites devaient vivre par l'obéissance ; mais la mort est le résultat certain de la désobéissance à la loi de Dieu.

Fundamentals of Christian Education, pp. 413, 414.

Jeudi, le 3 novembre 2011

Abraham avait vivement désiré voir le Sauveur promis. Il avait demandé avec instance de pouvoir contempler le Messie avant de mourir. Et il a vu le Christ. Favorisé par une lumière surnaturelle, il reconnut le divin caractère du Christ. Il vit son jour et se réjouit. Il lui fut donné de percevoir le sacrifice divin pour le péché. Sa propre expérience lui offrit une image de ce sacrifice. Il reçut l'ordre : « Prends ton fils, ton unique, celui que tu aimes, Isaac, ... offre-le en holocauste ». Il plaça le fils de la promesse sur l'autel du sacrifice, ce fils en qui se concentraient toutes ses espérances. Alors qu'il brandissait le couteau, prêt à se conformer à l'ordre divin, une voix venant du ciel se fit entendre à lui : « Ne porte pas la main sur l'enfant et ne lui fais aucun mal. Je sais maintenant que tu crains Dieu, puisque tu ne m'as pas refusé ton fils, ton unique ». Cette terrible épreuve fut imposée à Abraham pour lui permettre de voir le jour du

Christ, de comprendre le grand amour dont Dieu a aimé le monde, si grand que pour le sauver de sa dégradation il n'a pas hésité à livrer son Fils unique à une mort ignominieuse.

Abraham apprit de Dieu la plus grande leçon qui puisse être donnée à un mortel. Il avait demandé à voir le Christ avant de mourir : sa prière fut exaucée. Il vit le Christ ; il vit tout ce qu'un mortel peut voir et survivre. En s'abandonnant entièrement il fut rendu capable de comprendre la vision du Christ qui lui était accordée. Il lui fut montré qu'en donnant son Fils unique pour sauver les pécheurs d'une ruine éternelle Dieu avait consenti au plus grand sacrifice, et au plus étonnant, qui ait jamais été demandé à un homme.

The Desire of Ages, pp. 468, 469; *Jésus-Christ*, p. 466.

Non seulement il faut de la foi mais il faut aussi avoir de la confiance en Dieu. C'est la vraie foi d'Abraham, une foi qui porte des fruits. "Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice" (Jac. 2:23b). Lorsque Dieu lui dit d'offrir son fils en sacrifice, c'était la même voix qui avait parlé en lui disant de quitter sa patrie et d'aller dans un pays que Dieu lui montrerait. Abraham fut sauvé par la foi en Christ aussi véritablement que le pécheur est sauvé par la foi en Christ aujourd'hui.

La foi qui justifie produit toujours d'abord une vraie repentance, puis de bonnes œuvres, qui sont le fruit de cette foi. Il n'y a pas de "foi-qui-sauve" qui ne produise pas de bon fruit. Dieu a donné le Christ au monde pour qu'Il devienne le substitut du pécheur. Dès le moment où la vraie foi aux mérites du précieux sacrifice expiatoire est exercée, faisant appel au Christ en tant que Sauveur personnel, dès ce moment le pécheur est justifié devant Dieu, parce qu'il est pardonné.

Selected Messages, bk. 3, p.195.

Quand les Hébreux étaient amenés dans une situation de danger ou lorsque leur alimentation était limitée, au lieu de faire confiance à Dieu, qui avait fait des choses merveilleuses à leur égard, ils murmuraient contre Moïse. Le Fils de Dieu, quoique invisible à la congrégation, fut le leader des Israélites. Sa présence allait devant eux et dirigeait toutes leurs pérégrinations alors que Moïse était leur leader visible, recevant Ses instructions de l'Ange, qui était Christ.

Testimonies, vol. 3, p. 339.

Jusqu'ici, devant chaque désagrément, le peuple s'était laissé aller à murmurer contre Moïse et Aaron et à les accuser d'avoir fait sortir Israël d'Egypte pour le conduire à la mort. Pour cette raison, et afin qu'il ait confiance en son serviteur, Dieu va maintenant l'honorer sous ses yeux. Moïse étant remonté sur la montagne, Dieu lui dit: « Je vais aller à toi dans une épaisse nuée, afin que le peuple entende ma voix quand je te parlerai, et qu'il ait toujours confiance en toi ».

La scène au cours de laquelle le Seigneur allait proclamer sa loi devait revêtir un caractère de grandeur terrifiante qui donnerait une juste idée de son auguste majesté, comme du caractère sacré de tout ce qui se rattache à son service.

Patriarchs and Prophets, p. 303 ; *Patriarches et prophètes*, p. 276.

Vendredi, le 4 novembre 2011

Pas de lecture complémentaire.